

Mardi, à Kisangani, le 18 Février 2025.

Prisonnier JC PANDATIMU *big wa*
GANGA

Prison Centrale de Kisangani
République Démocratique du Congo

Concerne : Demande de réponse à ma correspondance du 31 Octobre 2024 et d'intervention pour la décision de la Cour de Cassation.

A Monsieur le Président du Conseil Supérieur
de la Magistrature à KINSHASA/GOMBE.

Avec l'expression la plus déférente.

S/C Monsieur le Directeur de la prison centrale
de Kisangani de et à KISANGANI.

Monsieur le Président du Conseil,

Respectueusement, j'ai l'honneur de vous adresser la présente correspondance afin de solliciter votre bienveillance pour qu'une suite soit donnée à ma requête en date du 31 Octobre 2024, conformément aux dispositions de l'article 27 de la Constitution.

Par ladite correspondance, j'attirais votre haute attention sur l'absence de décision de la Cour de Cassation dans l'affaire enregistrée sous le numéro **RPA 207**, laquelle a été instruite, plaidée et prise en délibéré depuis le **22 Janvier 2024**. Aujourd'hui, plus d'un an après, cette juridiction ne s'est toujours pas prononcée, me maintenant ainsi dans une détention prolongée qui me plonge dans une profonde détresse.

De plus, plus de trois mois après l'envoi de ma requête, je n'ai reçu aucune réponse de votre part, alors que l'article 27 de la Constitution impose à l'autorité publique saisie de répondre dans ce délai.

Monsieur le Président du Conseil,

Ma démarche s'inscrit dans le strict respect des principes constitutionnels et légaux. Je tiens à rappeler que **la vidéo dite choquante** qui constitue le fondement des poursuites engagées contre moi relève, en réalité, de la captation



d'une scène témoignant d'infractions avérées. Loin d'être un acte répréhensible, se filmer s'inscrivait dans le cadre d'une manifestation de la vérité.

Il importe de souligner que le contenu de ma lettre du 31 Octobre 2024 démontre que l'interprétation donnée à cette vidéo par mes **persécuteurs** repose sur une présentation erronée des faits. En effet, les policiers apparaissant dans cette séquence exécutaient leurs missions dans le respect des ordres de leur hiérarchie. Dès lors, les accusations d'arrestation arbitraire et d'incitation à la violation des consignes militaires portées à mon encontre ne sauraient être fondées en droit.

Monsieur le Président du Conseil,

Humainement, le silence entourant mon affaire ne peut qu'alimenter mon inquiétude. Mon incarcération prolongée affecte non seulement **ma santé**, mais aussi **ma réputation**, notamment au regard des allégations infondées qui ont été colportées contre moi.

Je tiens à réaffirmer que je suis un **chrétien catholique profondément convaincu** et que ma demande se limite uniquement à l'obtention de ma **liberté**. Je n'attends du pouvoir public congolais ni réparation pour les préjudices subis, ni sanction contre ceux qui ont initié ces poursuites injustes. Mon seul souhait est que justice soit rendue conformément aux principes de l'Etat de droit.

Monsieur le Président du Conseil,

La diffusion de la **vidéo dite choquante** a été instrumentalisée pour me nuire, en travestissant la réalité des faits. Pourtant, une lecture conforme aux normes constitutionnelles et légales révèle que mon action s'inscrivait dans un cadre légitime.

L'article 16 de la constitution congolaise, en son alinéa 2, garantit à toute **personne** le droit à la vie, à l'**intégrité** physique ainsi qu'au libre développement de sa personnalité **dans le respect de la loi, de l'ordre public, du droit d'autrui et des bonnes mœurs**. Cette disposition doit être mise en parallèle avec **l'article 372 du Code du Numérique**, dont l'interprétation rigoureuse conduit à écarter toute responsabilité à mon égard.

En comparant ces deux textes, il est manifeste que l'expression **intégrité de la personne** y est employée dans un sens identique, ce qui justifie une lecture cohérente et conforme à la hiérarchie des normes. En effet, le code du numérique, en tant que loi ordinaire, ne saurait être interprété en contradiction avec la constitution.

En conséquence, mon **acte de filmer sciemment** la scène montrant l'ex épouse en pleurs et ligotée par les Officiers des Polices Judiciaires doit être reconnu conforme aux exigences constitutionnelles et légales, dans la mesure où :



1. **Il respecte la loi**, en s'inscrivant dans le cadre du **3^e alinéa de l'article 372 du code du numérique**.
2. **Il ne trouble pas l'ordre public**, puisque ce texte vise la diffusion et non la captation d'images.
3. **Il respecte le droit d'autrui**, puisque l'ex épouse avait accédé illégalement à mon domicile, justifiant ainsi une réaction proportionnée fondée sur les termes du 3^e alinéa de l'article 372 du code du numérique.
4. **Il est conforme aux bonnes mœurs**, dans la mesure où l'intervention des forces de l'ordre était légitime et régulière.

Dès lors, toute qualification de **traitement inhumain ou dégradant** appliquée à ces images au cyberspace par **mes persécuteurs** relève d'une interprétation erronée du 4^e alinéa du même article 16 de la Constitution et **d'une désinformation** manifeste. **Désinformation qui constitue un fléau déjà érigé en crime dans notre droit congolais.**

Monsieur le Président du Conseil,

La République Démocratique du Congo se veut un **Etat de droit**. Pourtant, je suis détenu injustement depuis plus de 472 jours, sans qu'une décision définitive ne soit rendue dans mon dossier.

Si mes arguments ne sont pas fondés en droit, que la Cour de cassation statue et motive sa décision en toute transparence. Dans le cas contraire, je vous implore, **en votre qualité du Président du Conseil Supérieur de la Magistrature**, d'intervenir pour que justice soit rendue et que je puisse recouvrer **ma liberté**.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature**, l'expression de ma haute considération.

Prison centrale de Kisangani.


Jean-Claude PANDATIMU big wa GANGA

Martyr des grâces et gloire que Dieu me donne

Copies réservées :

- A Son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



- A l'honorable Président de l'Assemblée Nationale. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.
- A l'honorable Président du Sénat. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.
- A Son Excellence Madame Première Ministre du Gouvernement de la République Démocratique du Congo. Veuillez agréer, Madame Première Ministre, l'expression de ma haute considération.
- Aux responsables des Missions Diplomatiques Accréditées en RDC. Veuillez agréer, excellence, l'expression de ma considération.
- A la Fédération Internationale des Droits de l'Homme. Veuillez agréer, Madame ou Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.
- A Son Excellence Ministre d'Etat, Ministre de la Justice. Veuillez agréer excellence, l'expression de ma considération.
- A Son Excellence Ministre des Droits Humains. Veuillez agréer excellence, l'expression de ma considération.
- A Monsieur le Premier Président de la Cour de Cassation. Veuillez agréer, Monsieur le Premier Président, l'expression de ma profonde déférence.
- A Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation. Veuillez agréer, Monsieur le Procureur Général, l'expression de ma profonde déférence.
- Aux responsables des medias et organes de presse. Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les responsables, l'expression de ma profonde gratitude pour l'attention que vous porterez à cette affaire et pour votre engagement en faveur de la vérité et de la justice.
- Aux personnes de bonne volonté éprises de justice. Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma profonde gratitude pour l'intérêt et le soutien que vous voudrez bien accorder à ma cause. Tous à Kinshasa la capitale
- A l'honorable Président de l'Assemblée Provinciale de la Tshopo. Veuillez agréer l'honorable Président, l'expression de mes sentiments patriotiques.
- A Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province de la Tshopo. Veuillez agréer Excellence Gouverneur, l'expression de mes sentiments patriotiques.
- A Monsieur le Directeur de l'Agence Nationale de Renseignement à Kisangani. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération.
- A Son Excellence Ministre Provincial en charge des questions des droits humains et de Justice. Veuillez agréer excellence, l'expression de mes sentiments patriotiques.
- A Son Excellence Monseigneur l'Archevêque Métropolitain de Kisangani. Veuillez agréer son Excellence, l'expression de ma confiance filiale.
- Son Excellence Monseigneur l'évêque auxiliaire de l'archidiocèse de Kisangani. Veuillez agréer son Excellence, l'expression de ma confiance filiale.
- Au révérend Abbé Curé de la Paroisse Saint Jean Paul II de l'Archidiocèse de Kisangani. Veuillez agréer Révérend Curé, l'expression de ma confiance filiale.



- Au révérend Abbé Curé de la Paroisse Saint Joseph Artisan de l'Archidiocèse de Kisangani. Veuillez agréer Révérend Curé, l'expression de ma confiance filiale.
- A Monsieur le Recteur de l'Université de Kisangani. Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération.
- A Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Kisangani. Veuillez agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de ma considération.
- A Monsieur le Président de l'Association des Professeurs de l'Université de Kisangani. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération.
- A Monsieur le Coordonnateur de la Coordination Générale des Etudiants de l'Université de Kisangani. Veuillez agréer, Monsieur le Coordonnateur, l'expression de ma considération.
- Aux responsables des medias et organes de presse. Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les responsables, l'expression de ma profonde gratitude pour l'attention que vous porterez à cette affaire et pour votre engagement en faveur de la vérité et de la justice.
- Aux personnes de bonne volonté éprises de justice. Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma profonde gratitude pour l'intérêt et le soutien que vous voudrez bien accorder à ma cause. **Tous à Kisangani.**

